



Comité syndical du 15 février 2022 à Lescheroux Compte rendu

Introduction de l'adjoint de la Commune de Lescheroux

Le quorum étant atteint, le président du SBVR ouvre la séance de comité syndical du débat d'orientation budgétaire 2022.

Désignation du secrétaire de séance : M. Daujat Baptiste

Adoption du compte rendu du conseil syndical du 14 décembre 2021

Pour rappel, la liste des délibérations prises lors de ce conseil syndical :

ADHESION CONVENTION DOCAPOST
AUTORISATION PRELEVEMENT SUR LES RESERVES DU SYNDICAT
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
DDE SUBVENTION POUR LA PROGRAMMATION 2022
DDE SUBVENTION POUR LA COMMUNICATION 2022
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Analyse financière de la DGFIP :

L'analyse financière réalisée par la DGFIP sur la période 2016/2020 est présentée.

- situation financière très solide
- CAF brute = 184 575 € en 2020 (+29,18 %)
- CAF nette est négative depuis 2019
- fonds de roulement très élevé = 885 335 € en 2020 (+ 478.22 %)
- trésorerie très élevée = 894 227 € en 2020

Pas de remarques de la part du comité syndical.

Appel à projet participation citoyenne

L'appel à projet auquel à candidater le SBVR est présenté aux délégués syndicaux.

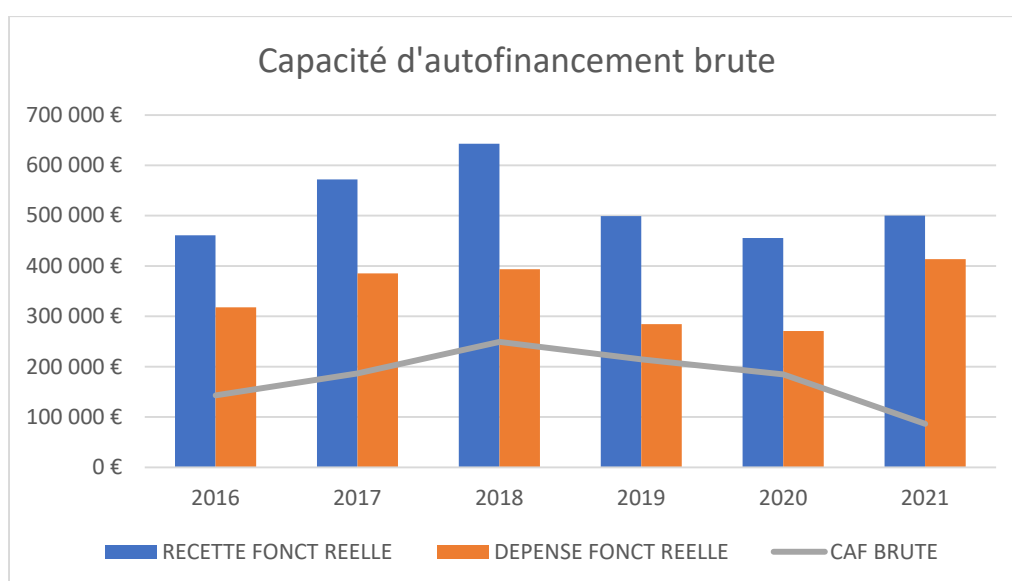
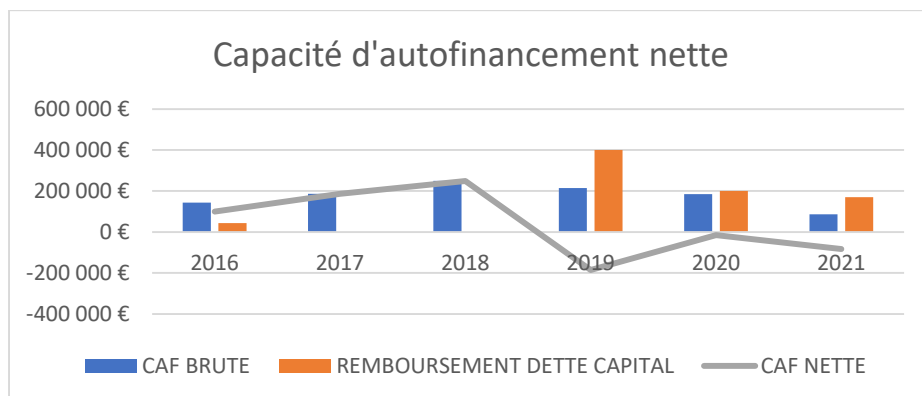
Les résultats du jury sont attendus pour avril 2022.

Pas de remarques de la part du comité syndical.

Conseil syndical du 15 février 2022 – Lescheroux – Compte rendu

Débat d'orientation budgétaire 2022 - délibération :

Le rapport d'orientation budgétaire est présenté aux délégués syndicaux.



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT clôture CUMULE 31/12/2020	148 726.32	566 608.46 €
RESULTAT 2021	31 198.62 €	59 884.31 €
RESULTAT CUMULE 31/12/2021	179 924.94 €	626 492.77 €

DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 11	Charges à caractère général	376 700€
Chapitre 12	Charges du personnel	295 260€
Chapitre 023	Virement section investissement	412 782.77€
Chapitre 042	Amortissements	104 000€
Chapitre 65	Charges gestion courante	35 510 €
Chapitre 66	Charges financières	6 000€
Total dépenses section fonctionnement		1 230 252.77€

RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 002	Excédent cumulé fonctionnement	626 492.77€
Chapitre 70	Produits des services	19 050€
Chapitre 74	Dotations et participations	584 610€
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	100€
Total recettes section fonctionnement		1 230 252.77 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Remboursement capital emprunt	77 000€
Opérations études travaux	1 896 084.40€
Total dépenses investissement	1 973 084.40€

RECETTES INVESTISSEMENT	
Solde exécution investissement	179 924.94€
Virement section fonctionnement	412 782.77€
Emprunt	600 000€
FCTVA	6 100€
Opération d'ordre amortissement	104 000€
Subventions : AERMC – Département - Leader	670 276.69€
Total recettes investissement	1 973 084.40€

Avis favorable des membres du bureau

Le comité syndical délibère à l'unanimité la tenue du débat d'orientation budgétaire et l'approbation du rapport d'orientation budgétaire 2022.

Point sur les ouvrages et vannages :

Le cabinet d'avocat SEBAN et associés a terminé l'étude juridique sur les ouvrages.

Les principes de l'étude juridique sont présentés au comité syndical

L'analyse juridique est proposée sous forme d'une note et de fiches pour chaque ouvrage étudié. Il convient à l'avenir de définir la stratégie du SBVR, la présenter aux différents acteurs puis la valider en comité syndical.

Pas de remarques de la part du comité syndical.

Temps de travail 1607 heures – délibération

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Le syndicat ne bénéficie pas de régime dérogatoire, néanmoins la préfecture demande une délibération actant les 1607 heures.

Avis favorable des membres du bureau.

Le comité syndical délibère à l'unanimité l'adoption du temps de travail à 1607 heures.

Convention avec le centre de gestion de l'Ain pour adhésion au service paies dématérialisées - délibération

Le projet de convention avec le centre de gestion est présenté au comité syndical

Avis favorable des membres du bureau.

Le comité syndical délibère à l'unanimité l'autorisation au président à signer la convention a avec le centre de gestion.

Convention avec organismes producteurs de données naturalistes – délibération

Dans le cadre des opérations en cours et à venir, le syndicat souhaite obtenir des données naturalistes (gratuitement) sur la faune, flore et habitats.

Pour cela il convient de signer des conventions entre le SBVR et le producteur de la donnée : Biodiv'AURA, Faun'Ain, CBNA,...

En retour, le SBVR s'engage, par volonté d'information du public, de respect des obligations de financement public et conformément aux obligations du code de l'environnement :

Avis favorable des membres du bureau.

Le comité syndical délibère à l'unanimité autorisant le président à signer les conventions avec les organismes producteurs de données naturalistes.

Questions diverses

Pas de questions diverses de la part du comité syndical.